



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avis sur la demande d'agrément de la SEM Habitat 77

En application de l'article L481-1 du Code de la construction et de l'habitation, la SEM Habitat 77 a sollicité de la part du CRHH d'Île-de-France un avis sur sa demande d'agrément HLM.

Créée en 2024, la SEM Habitat 77 est détenue majoritairement par le département de Seine et Marne (72,1%) et par la société ADESTIA, filiale du groupe Caisse des Dépôts (27,9%).

La SEM Habitat 77 a pour objectif de reprendre en 2024, par voie de fusion-absorption, le parc HLM de l'OPH départemental de Seine-et-Marne (18 800 logements) ce qui entraînera la dissolution de celui-ci. Cette opération fera ultérieurement l'objet d'une demande d'avis du CRHH d'Île-de-France.

L'apport financier d'ADESTIA de 40 M€, sera réalisé par souscription progressive aux augmentations de capital de la SEM, prévues dans le pacte d'actionnaire au cours des cinq prochaines années. Il permettra de réaliser les réhabilitations et le développement du parc prévus dans le plan à moyen terme.

Réuni en bureau le 15 mai 2024, le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France a rendu un **avis favorable** sur la demande d'agrément de la SEM Habitat 77.